BASF
We create chemistry

GROUPE 12/15 HERBICIDE

Version août 2024

CRESPA®

AMM n°2180864

Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones, de pré et post-levée, des céréales d'hiver

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	flufenacet 240g/L + picolinafen 100g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température (stockage)	-5°C à 40°C
Densité	1.14
pH	env. 6,5 - 8,5 (1 %(m), 22 °C)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Attention H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, flufénacet (ISO). Peut produire une réaction allergique. SGH08 SGH09 SGH07

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls

<table>
<tr><th>Cultures</th><th>Dose</th><th>Nbre max d'applic.</th><th>Stades d'applications DAR</th><th>ZNT aquatique (DVP)</th><th>Autres données réglementaires</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Blé tendre d'hiver, Blé dur d'hiver, Triticale, Orge d'hiver, Seigle d'hiver</td><td rowspan="4">1 L/ha*</td><td rowspan="4">1 / an</td><td rowspan="4">Entre les stades BBCH 00 et 29** - F (BBCH 29)</td><td colspan="2">Application avant repos végétatif :</td></tr>
<tr><td>50 m dont DVP 20 m</td><td>Ne pas appliquer sur des sol drainés</td></tr>
<tr><td colspan="2">Application après repos végétatif :</td></tr>
<tr><td>50 m dont DVP 5 m</td><td>Ne pas appliquer sur des sol drainés ayant une teneur en argile > ou = à 45%</td></tr>
</table>

* Sur blé dur d'hiver, seigle d'hiver et orge de printemps semée à l'automne ne pas dépasser la dose de 0,625 L/ha en post-semis pré-levée, et de 0,5 L/ha en post-levée.
** Ne pas appliquer au stade pointant, s'utilise en post-semis pré-levée entre BBCH 00 et BBCH 07 et de 1 feuille (BBCH 11) à fin-tallage (BBCH 29).

SPECTRE D'EFFICACITÉ

CRESPA® à 1 l/ha en PS-PL, Post-Levée

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Agrostis jouet-du-vent (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	NC	TS
Anthémis des champs	S	TS
Bleuet des champs	NC	S
Colza cultivé	NC	S
Coquelicot	TS	S
Gaillet gratteron	NC	S
Géranium à f. rondes	NC	TS
Géranium à tiges grêles	NC	TS
Lamier pourpre	NC	TS

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Matricaire camomille	TS	TS
Matricaire inodore	TS	S
Myosotis des champs	NC	TS
Pensée des champs	TS	TS
Pâturin annuel	TS	NC
Ray-grass d'Italie	S	S
Stellaire intermédiaire	TS	TS
Séneçon jacobée	NC	TS
Vulpin des champs	S	S
Véronique de Perse	TS	TS
Véronique des champs	NC	TS
Véronique à feuilles de lierre	S	TS

Très sensible (95% - 100%) Sensible (85% - 94%)

Moyennement sensible (70% - 84%) Peu sensible (50% - 69%)

Très peu sensible (< 50%) Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

Son efficacité optimale est obtenue avec des applications réalisées sur des adventices non levées ou au stade plantule (1-2 feuilles des adventices).

Blé tendre d'hiver et orge d'hiver :
Il s'emploie à la dose de 1 L/ha en post-semis pré-levée ou en post-levée, à partir du stade 1 feuille et jusqu'au stade fin tallage. En association avec un partenaire, sa dose peut-être modulée.

Triticale :
Il est utilisable à la dose de 1 L/ha en post-semis pré-levée ou en post-levée, à partir du stade 1 feuille et jusqu'au stade fin tallage.

Blé dur d'hiver, seigle d'hiver et orge de printemps semée à l'automne :
Il s'emploie seul à la dose de 0,625 L/ha en post-semis pré-levée, ou à 0,5 L/ha en post-levée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE:				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas		Nettoyage	
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile EN NF ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine après utilisation	✓ À usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ En cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

flufenacet	Il inhibe la synthèse des lipides. Il provoque un arrêt de la division et de la croissance cellulaire au niveau des méristèmes des racines et des jeunes pousses, stoppant la croissance de la plante. Il est principalement absorbé par les racines, l'hypocotyle ou le noeud du coléoptile pendant la phase de levée des adventices.Il appartient au groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des oxyacétamides).
picolinafen	Il agit sur la photosynthèse en inhibant la synthèse des caroténoïdes, pigments protecteurs des chlorophylles. Il est principalement absorbé par les organes aériens des plantules des adventices ciblées dont les tissus blanchissent puis se nécrosent. Il appartient au groupe 12 de la classification HRAC (famille chimique des aryloxy-picolinamides).

CONDITION D'APPLICATION

- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent grandement à la réussite du traitement.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

Afin d'assurer la bonne sélectivité de la préparation :

- Ne traiter que sur un sol finement préparé, non motteux. Eviter les sols pierreux.
- Ne pas utiliser sur sol filtrants (sableux), légers, battants, ou hydromorphes.
- S'assurer d'un semis régulier, parfaitement couvert, et de profondeur suffisante (>2,5 cm).
- Ne pas traiter si des pluies importantes sont à craindre, et ne pas utiliser sur des sols saturés en eau.
- Ne pas pulvériser pendant des périodes de gelées prolongées.
- Certains blanchiments transitoires peuvent apparaître après application notamment en cas de période de gelées ou de fortes amplitudes thermiques après traitement. Ces symptômes n'ont pas d'effet négatif sur la croissance de la céréale.
- Ne pas appliquer sur des cultures déchaussées par le gel ou souffrant de stress (causé par les ravageurs, les maladies, un autre herbicide, ou par la saturation du sol par l'eau).

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas de retournement des céréales dû à une cause accidentelle (gel, limaces, …) les cultures de pois protéagineux de printemps, féveroles de printemps, maïs, betteraves, tournesol, colza de printemps, et céréales de printemps peuvent être implantées avec un délai minimal de 60 jours, et un travail du sol d'au moins 15 cm.

ROTATION

Toutes les cultures suivantes d'automne et de printemps sont possibles, avec ou sans labour.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.
Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.
En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau.
Mettre l'agitation en marche puis verser la quantité nécessaire de PONTOS dans la cuve du pulvérisateur et compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).
Laisser égoutter les bidons.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.
Nettoyer soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures traitées :
Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglementaires (cf Arrêté de 05/2017).
Ensuite, remplir partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear ou Végénet. Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes. Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.
Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.
Se reporter aussi aux recommandations figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protec-tion intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et res-trictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires : 0 800 100 299 Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06
  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'em-ballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs parte-naires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels